

Polémique sur le personnel et niveau scolaire à l'ordre du jour du conseil

Mardi 12 novembre, le conseil municipal de Caumont-sur-Aure s'est réuni sous la présidence de Christophe Le Boulanger, maire. Un point concernait notamment le niveau scolaire.

Remous au sujet du personnel. La commune compte 17 salariés à temps plein et 2 à 10 h/semaine. Thierry Rohaut, maire adjoint en charge des travaux, explique qu'un agent deviendra coordinateur pour assurer un lien entre les élus et le terrain. Une annonce qui a fait des remous auprès d'un certain nombre d'élus. "Ça fera encore un poste de plus pour trois agents". "Le temps qu'il fera ça, il ne sera pas sur le terrain"...

Thierry Rohaut se défend : "Quand je ne suis pas sur le terrain, je suis toujours joignable par téléphone ou par mail ! Ce sont des critiques malvenues et déplacées. Je ne me décharge pas de mon travail pour me mettre les pieds en éventail".

Le maire a rappelé le rôle des adjoints, rappelant "que lorsqu'un élu est absent, le service doit continuer à travailler. C'est plutôt intéressant d'avoir quelqu'un qui est au courant des dossiers".

Le niveau en baisse dans les écoles. Corinne Bouvier, maire adjointe en charge des écoles, fait le point sur le conseil d'école. 253 écoliers sont scolarisés à l'école primaire (élémentaire et maternelle). Des évaluations ont été réalisées en début d'années pour les élèves de CP au CM. "Le niveau est en baisse. Il y a des difficultés de plus en plus importantes. Les résultats donnent à réfléchir et les enseignants s'interrogent sur la question de passer en zone prioritaire. La classe de CP est allégée avec 11 enfants et l'école compte une classe Ulis de 12 enfants".

Afin de se faire une idée, les élus aimeraient connaître le classement de ses évaluations par rapport aux évaluations nationales et départementales. Le maire informe **"Ce n'est pas la mairie qui décide de mettre un établissement scolaire en zone prioritaire"**.

L'adjointe a par ailleurs présenté les activités pédagogiques de l'année scolaire. Entre autres, la piscine pour les CP et CM1 seulement, en raison du tarif des transports en bus. **"J'aimerais savoir si c'est normal que tous les enfants n'aillent pas à la piscine. Il me semble que c'est dans le cursus scolaire. Il ne faudrait pas que le budget transport des sorties scolaires plombe leur accès à la piscine"**, Christophe Le Boulanger.



Christophe Le Boulanger, maire de Caumont-(sur-Aure, Corinne Bouvier, maire adjointe en charge du scolaire et Nathalie Hanicot, maire adjointe en charge de la communication, lors du conseil municipal du 12 novembre LTG